



**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° DEL2025-049 - SUBVENTION POUR RAVALEMENT DES FAÇADES**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	22	28

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

**Présents :**

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT, M. Nicolas VALIENTE.

**Absents non excusés :**

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Vasco GOMES.

**Absents excusés :**

M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD.

**Procurations :**

Mme Valérie CANILLAS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE donne pouvoir à Mme Valérie BASIN, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

**Secrétaire de séance :** Madame MEYNARD Annie

Par délibération n°09-106 du 30 juin 2009, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une aide communale au ravalement de façade dans le centre ancien.

L'objectif est de susciter auprès de la population un désir de revalorisation de son patrimoine, en vue d'améliorer l'image du centre ancien grâce au ravalement de façades (incluant les menuiseries, ferronneries, etc.) en apportant une aide publique, sous forme d'une subvention équivalente à 30% du montant des travaux, plafonnée à 7 622 € par immeuble.

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n° 09-106 en date du 30 juin 2009 approuvant le règlement d'attribution des aides de la ville de L'Isle sur la Sorgue pour les ravalements de façade,

Vu le règlement d'attribution des aides de la Ville de L'Isle sur la Sorgue,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et habitat du 12 mai 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'accorder les subventions de façades suivantes,

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

- Article 1 : D'attribuer à M. Jean-Louis Sauzade une subvention de 2 286,60€ pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 19 rue Denfert Rochereau à L'Isle sur la Sorgue.
- Article 2 : D'attribuer à la copropriété Liron représentée par son syndic M. Gauthier une subvention de 2 286,60€ pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 9 rue Liron à L'Isle sur la Sorgue.
- Article 3 : De dire que cette dépense est prévue au budget principal de la Ville.
- Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame MEYNARD Annie  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



*Publiée le 21-05-2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).